



## Obligation garde enfant

-----  
Par Lilou42

Bonjour,

Je me permet de vous écrire car je suis dans une situation compliquée , seule avec mon enfant depuis le départ de son père en 2017. Celui demeurant à 700kms de distance avec nous, il prend son fils 1 à 2 fois par ans pour des vacances . Je gère seule le quotidien et mon fils aujourd'hui âgé de 15 ans est très difficile depuis déjà quelques années ( absence scolaire , conseil de discipline , consommation de drogue , sorties nocturnes ... )

Je demande au papa de prendre son fils en garde exclusive , cependant ni lui , ni mon fils n'est d'accord. Il prétexte le refus de son fils pour ne pas le prendre .

Ma question est : Puis engager une procédure pour obliger le papa à prendre son enfant ?

Je vous remercie par avance pour l'intérêt porté à ma situation .

Cordialement,

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre nom sur un forum public

Vous pouvez obtenir de l'aide auprès des services sociaux.

Mais vous ne pouvez pas obliger le père à prendre la résidence de l'enfant s'il ne le souhaite pas.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Il est évident que confier un enfant en difficulté à une personne qui ne veut pas de lui mais qui y serait obligée serait un désastre. Vous imaginez annoncer à votre fils que vous avez réussi à obtenir une décision de justice qui l'oblige à l'accueillir ?

Si une telle procédure était possible, le père pourrait également l'utiliser à votre encontre sitôt qu'il aurait la résidence principale.

Vous pouvez composer le 119 pour avoir des conseils, et il faut en effet demander l'aide des services sociaux pour vous faire aider au quotidien.

Votre enfant a-t-il des membres de sa famille ou d'autres proches qui pourraient l'accueillir ? Une tante, des cousins, des amis de l'un des parents... ? Devant le refus du père de s'occuper de son fils, vous seriez légitime à confier votre enfant à des proches si vous ne pouvez plus l'assumer seule au quotidien.